

A N D O R R E

Cour constitutionnelle (1)



Tribunal Supérieur de Justice (3 chambres : pénale, civile et administrative) (1)

Parquet général (1)

Tribunal de la Batllia (Tribunal de première instance compétent en matière civile, pénale, administrative, instruction et mineurs) (juge les affaires en matière de divorce, de licenciement)
(1)

Tribunal de Corts (tribunal en matière pénale, de première instance qui juge les délits graves et de seconde instance contre les décisions du Tribunal de Batlles en matière de délits correctionnels ou de contraventions pénales mais aussi contre toutes les décisions prises durant l'instruction)

(juge en 1^{ère} instance affaires de vol avec violence et d'homicide volontaire).

(1)

- tribunaux du travail (10)
- tribunaux des affaires familiales(10)
- tribunaux pour enfants (5)
- tribunaux administratifs (5)
- etc.